



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



## Lettre intersyndicale aux patrons de presse

Malgré les négociations ouvertes depuis un an, de nombreux points ne témoignent d'aucune avancée de la position patronale et font toujours obstacle à la conclusion d'un accord. Nous citerons par exemple le calcul de la prime d'ancienneté sur la base du Smic, l'absence de référence au maintien conventionnel du salaire en cas de maladie ou maternité, la non-reconnaissance de l'origine et de la cessation du contrat de travail, ou encore les conditions exorbitantes d'électorat et d'éligibilité que vous comptez imposer aux pigistes pour les élections professionnelles.

Les organisations syndicales de journalistes contestent également votre intention d'introduire sous forme d'avenant dans la Convention collective un texte qui en modifie les dispositions alors que, comme le précise son préambule, il était censé « clarifier les implications » de la loi Cressard « sur les modalités d'application des avantages collectifs issus de la Convention collective ».

Seul le chapitre traitant de la formation contient des avancées des deux parties et pourrait déboucher sur un accord. Les organisations syndicales de journalistes demandent donc à nouveau qu'il soit dissocié du reste du projet de protocole, et qu'une réunion soit organisée dans les meilleurs délais pour conclure sur ce point et permettre enfin aux journalistes pigistes de bénéficier des dispositions d'une loi entrée en vigueur depuis plus de deux ans.

Concernant le reste de vos propositions, les organisations syndicales de journalistes veulent encore espérer qu'une négociation loyale et sincère est possible. Elles demandent, là aussi, à reprendre les discussions avec l'objectif de trouver, si possible avant la fin de l'année, un compromis qui permette d'appliquer aux pigistes les dispositions légales et conventionnelles, sans ambiguïté et sans tenter de vider la Convention collective et la loi Cressard d'une partie de leur substance.

Enfin, il est clair que plusieurs points de blocage viennent de l'absence, dans la plupart des formes de presse, de barèmes de piges qui permettraient de fournir des bases de calcul, comme le font certaines dispositions de la Convention collective pour les journalistes en poste. Les organisations syndicales de journalistes réitèrent donc leur demande d'ouverture de négociations et appellent à la convocation rapide d'une commission mixte paritaire pour traiter de cette question fondamentale.

2700 signes

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter



Share

## Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI  
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme  
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse  
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme  
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes  
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-  
l%C3%A9gales-site)

## La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)

### **Suivez nous !**

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)